

Vous souhaitez être exonéré-e des droits d'inscription ?



Des exonérations peuvent être accordées aux étudiant-e-s qui en font la demande en raison de leur situation personnelle. L'université Paris Nanterre propose ainsi une procédure d'exonération pour les étudiant-e-s rencontrant des difficultés. Téléchargez dès maintenant votre dossier !

Date(s)

du 20 mai 2019 au 18 octobre 2019

Vérifiez votre éligibilité au dispositif d'exonération des droits d'inscription puis téléchargez votre dossier en cliquant [ici](#).

Les demandes devront être transmises avant le 18 octobre.

Pour toute question, merci de nous écrire par mail. Nous serons dans l'impossibilité de vous proposer un accueil physique.

Mis à jour le 27 mai 2019

▶ Contact

pas à nous contacter à l'adresse email : e-exos@liste.parisnanterre.fr

d'accueil du SUIO est susceptible d'être fermé le vendredi 13 septembre en raison des perturbations liées au mouvement de grève RATP.

<https://www.parisnanterre.fr/actualite/vous-souhaitez-etre-exonere-e-des-droits-d-inscription--912339.kjsp?RH=scuic>